Réf. Farde e-Assemblées : 2379728

N° OJ : **92**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subside 2020.- Modification budgétaire 2020.- Asbl GFS Ecole primaire des Pagodes : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 portant sur l'exonération du dépôt des bilan et comptes ainsi que du rapport de gestion et de situation financière pour les subsides de moins de 24.750,00 EUR ;

Vu le crédit inscrit à l'article 72208/33202 du budget ordinaire de 2020 par modification budgétaire, feuilleton 01 2020 adopté par le Conseil communale le 09/11/2020 et approuvé par la Tutelle ;

Considérant que l'ASBL GFS Ecole primaire des Pagodes a entièrement rempli les obligations prévues par la loi et la délibération du Conseil communal précitées.

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Octroyer le subside suivant à l'ASBL GFS Ecole primaire des Pagodes :

- 5.000,00 EUR pour le subside école citoyenne, article 72208/33202 - ED. 20/49668 du budget ordinaire 2020, sous réserve d'approbation de la modification budgétaire, feuilleton 1 2020, par l'autorité de tutelle.

Annexes :